

Périgueux, le 27 janvier 2010

L'Inspecteur de l'Education Nationale de Périgueux 2

A

Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles
enseignant en CM2,
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Ecole,
Mesdames et Messieurs Les Professeurs des écoles

Référence : GV/HI n° 328

Note de service n° 11

Objet : Exploitation pédagogique de l'évaluation nationale des élèves de CM2

Références : * circulaire 2008-042 du 04/04/2008 – BO n°15 du 10 avril 2008

* lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie – DSDEN de Dordogne
du 6 janvier 2010.

Je tiens tout d'abord à remercier chacune et chacun d'entre vous pour l'investissement qui a été le vôtre à l'occasion des phases de passation des épreuves, de correction et de saisie. La semaine du 1^{er} au 5 février est consacrée à l'information des parents, avec la nouveauté suivante : une fiche simplifiée fournie dans l'application locale.

Nous entrons maintenant dans l'étape consacrée à l'exploitation pédagogique des résultats. Il s'agit d'une exploitation locale, dans l'école, prise en charge par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Ses objectifs sont clairs : il s'agit d'une évaluation diagnostique dont la finalité essentielle consiste à mesurer les acquis en français et en mathématiques de chacun de vos élèves et de repérer les écarts éventuels avec les attentes définies par les programmes 2008 et le socle commun. Les données recueillies peuvent donc être exploitées selon 3 directions :

- suivi régulier des élèves en conseil de cycle,
- information générale du conseil d'école,
- évolution du tableau de bord de l'école.

- Le suivi régulier des élèves s'entend comme l'analyse du profil individuel de chaque élève. Ce profil individuel s'établit en référence aux programmes de 2008 : tout élève devrait réussir au moins 50% des items et la plus forte proportion possible devant réussir plus de 2/3 des items, en français et en mathématiques. La répartition se fera selon les indications suivantes :

- « acquis insuffisants » si le nombre d'items réussi est inférieur à 33%
- « acquis fragiles » si le nombre d'items réussi se situe entre 33% et 50%
- « bons acquis à consolider » lorsque le nombre d'items réussi s'établit entre 50% et 66%
- « acquis solides » dès que ce nombre dépasse les 66%.

C'est à partir de ce constat que l'équipe organisera le parcours scolaire de chaque élève et qu'elle mettra en place les aides éventuellement nécessaires.

- La notion de médiane (nombre d'items réussis par au moins 50% des élèves) apporte elle aussi des informations complémentaires utiles.

A la fin du mois de février, les résultats généraux (nationaux, académiques et départementaux) seront publiés sur le site national (<http://www.education.gouv.fr>). Chaque école aura donc la possibilité de se situer par rapport aux résultats de

Inspection de
l'Education
Nationale
Périgueux II

Affaire suivie par
Guy VERMEE
Tél. : 05 53 53 16 66

ce.i-en-périgueux2@ac-
bordeaux.fr

20, rue A. de
Musset
24 016 Périgueux
CEDEX

référence, d'interpréter les différences observées et d'engager les régulations nécessaires.

L'ensemble de ces données (dont certaines pourront être communiquées en conseil d'école) permettront d'affiner la réflexion collective sur les aspects suivants :

- meilleure prise en compte du réel pour l'adaptation des projets d'écoles (nouveaux indicateurs pour le tableau de bord), de réseaux...
- modulation des programmations et des choix didactiques et pédagogiques
- réflexion sur le contenu des différents dispositifs d'aides (personnalisées, spécialisées ...)
- émergence des besoins en formation

Naturellement, l'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour vous accompagner dans ce travail. M. Parade reste disponible, dans les conditions indiquées dans notre précédente note de service, pour les aspects techniques, les CPC et moi-même pour les aspects pédagogiques et didactiques généraux.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

L'Inspecteur de l'Education nationale,

Guy VERMEE